

**REPUBLIQUE FRANCAISE**

**RAPPORT N° 119**

**CONSEIL DEPARTEMENTAL  
DES BOUCHES-DU-RHONE**

**REUNION DE LA COMMISSION PERMANENTE DU 16 Décembre 2016**

**SOUS LA PRESIDENCE DE MME MARTINE VASSAL**

**RAPPORTEUR(S) : MME SYLVIA BARTHELEMY**

---

**OBJET**

Projet de Rénovation Urbaine de " La Savine": 2 ème répartition des crédits pour 2016.

---

**Direction de la Vie Locale  
Service de la Politique de la Ville et de l'Habitat  
139 19**

## **RAPPEL DES DECISIONS ANTERIEURES**

Par délibération n°98 du 30 mai 2008, la Commission Permanente du Conseil Départemental a approuvé la convention pluriannuelle de mise en œuvre du Projet de Rénovation Urbaine (PRU) de « La Savine » à Marseille XV<sup>ème</sup>.

Ladite convention a fait l'objet des deux avenants locaux simplifiés ne nécessitant pas d'être approuvés par le Département :

- le premier, signé le 25 juin 2009, a réduit de 25 à 11 logements PLUS CD le programme immobilier de « L'Oliveraie ».
- le second, signé le 27 juillet 2011 a validé deux transferts de maîtrise d'ouvrage et un changement d'adresse d'un programme de reconstitution.

Par ailleurs, par délibération n° 184 du 20 mars 2009, la Commission Permanente a approuvé la convention pluriannuelle de financement à passer avec le GIP Marseille Rénovation Urbaine.

Enfin, par délibération n° 111 du 29 mai 2015, la Commission Permanente a approuvé :

- l'avenant national n° 3 de clôture à la convention pluriannuelle relative au Projet de Rénovation Urbaine de « La Savine/Vallon des Tuves » à Marseille et son plan de financement, représentant une participation départementale globale de 2.103.766 €
- l'avenant n°2 à la convention pluriannuelle de financement à passer entre le Département des Bouches-du-Rhône et le GIP Marseille Rénovation Urbaine pour le Projet de Rénovation Urbaine de « La Savine/ Vallon des Tuves ».

Une autorisation de programme (AP n° 2008-10239 L) d'un montant de 714. 400 € a été inscrite au budget départemental pour financer les opérations relatives au programme ANRU «La Savine » relevant de la délégation Politique de la Ville.

## **ENONCE DE LA DEMANDE**

Le présent rapport a pour objet de soumettre à votre appréciation, suivant le tableau ci-annexé, la demande de subvention d'équipement formulée par le GIP Marseille Rénovation Urbaine, à concurrence d'un montant de 67.500 € pour l'aménagement des locaux définitifs des services départementaux de la protection maternelle et infantile (PMI) , sur une dépense subventionnable plafonnée à 237.375 € TTC.

Actuellement, les habitants de la Savine doivent se rendre à la Maison Départementale de Solidarité de la Viste pour avoir accès au service de la PMI.

La présente opération vise donc à réintroduire un service PMI sur le plateau, au cœur de la Savine, au bénéfice notamment des habitants des futurs programmes de la LOGIREM « Couronne » et « Ecole », ainsi que des habitants de la « Petite Savine », du « Mazet du Vallon », de l' « Oliveraie » et de l'ensemble de la population du Vallon des Tuves.

Le programme « Ecole » s'inscrit dans la reconstitution sur site de l'offre de logements sociaux du PRU « Savine-Vallon des Tuves ». Il prévoit la construction de 80 logements sociaux et d'un local à usage professionnel en rez-de-chaussée.

Ce local de 111 m<sup>2</sup> est réservé au service de la PMI et est situé au sein du bâtiment A, à l'entrée de la résidence.

Il disposera d'un accès dédié aux patients (rampe d'accès adaptée PMR) et de deux entrées privatives par le hall d'entrée du bâtiment, pour le personnel.

Il devra comporter :

- 1 espace d'accueil et d'attente, situé à proximité de l'entrée publique (environ 30 m<sup>2</sup>), pour y installer un bureau, une armoire, une salle d'attente et disposant d'un accès à Internet,
- 1 toilette pour le public, adapté PMR, comprenant des toilettes pour les petits, ainsi qu'un lave-main,
- 1 salle de pesée (d'environ 15 m<sup>2</sup>), permettant d'accueillir les familles avant la visite au cabinet médical, comprenant une grande table, 2 armoires, de quoi pouvoir laver les bébés, un bureau. Un accès à Internet est à prévoir.
- 1 cabinet médical (environ 20 m<sup>2</sup>), permettant d'installer une armoire, un bureau, une table d'examen, une table roulante et un lave-main et disposant d'un accès à Internet,
- 1 toilette pour le personnel avec lave-main,
- 1 tisanerie,
- 1 troisième salle dont la destination reste à définir, avec accès internet,
- 1 local de stockage des déchets médicaux et de matériel d'entretien.

## CONSEQUENCES FINANCIERES

N° de programme	Numéro d'opération	Libellé	Imputation	N° d'AP	Engagement
10239	2011/ 10239/ 1009603	Convention ANRU «La Savine»	204-71- 204182	2008-10239L	67.500 €
A ENGAGER					67.500 €

## **PROPOSITIONS ET INCIDENCES BUDGETAIRES**

Sur proposition de Madame la Déléguée à la Politique de la Ville et compte tenu de ce qui précède, je vous propose de donner votre accord à l'octroi au GIP « Marseille Rénovation Urbaine » dans le cadre du projet de rénovation urbaine de « La Savine », d'une subvention d'équipement d'un montant de 67.500 € pour l'aménagement des locaux définitifs de la PMI, sur une dépense subventionnable plafonnée à 237.375 €TTC.

Cette action sera engagée sur le chapitre 204 de l'autorisation de programme n°2008-10239L dont la dotation et l'affectation sont suffisantes.

Au bénéfice de ces considérations, je vous serais obligée de bien vouloir prendre la délibération ci- jointe.

Signé  
La Présidente du Conseil Départemental

Martine VASSAL